

## Prix littéraire bande dessinée

« Fauve des Lycéens » 2023

### Mode d'emploi enseignants

#### **Objectifs et enjeux**

---

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'associe à la 3<sup>e</sup> édition du prix « Fauve des lycéens » organisé par le Festival international de la Bande Dessinée d'Angoulême : un jury de 1 000 lycéens choisira la BD lauréate du prix en janvier 2023, à l'occasion de la 50<sup>e</sup> édition du festival d'Angoulême.

La création de ce prix en 2020 s'est inscrite dans le cadre de l'Année 2020 de la BD ainsi que dans la mobilisation pour le livre et la lecture.

Ce prix vise à faire découvrir le 9<sup>e</sup> art aux lycéens, à développer leur goût pour la lecture, à stimuler leur imagination et leur créativité ainsi que leur goût pour le dessin. Il a également pour objectif de développer leur esprit critique.

#### **Mise en œuvre**

---

➤ **Élèves concernés :**

Peuvent être jurés tous les lycéens (lycées d'enseignement général et technologique - LEGT, lycées professionnels - LP et lycées polyvalents - LPO), issus d'établissements publics ou privés sous contrat, de France métropolitaine et d'Outre-mer.

➤ **Modalités de participation des classes :**

Pour participer à ce prix, les professeurs volontaires déposent la candidature de leur classe en ligne, via la plateforme [Démarches simplifiées](#) avant le 22 septembre 2022 :

En cas de section à faible effectif, par exemple dans certaines spécialités en lycée professionnel, il sera accepté de regrouper 2 sections, à condition de ne pas dépasser 35 élèves en tout.

La sélection d'une trentaine de classes environ, correspondant à 1 000 lycéens, est effectuée par la DGESCO, en lien avec les délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) avant le 22 septembre. La moitié des classes est de la voie générale et technologique, l'autre moitié de la voie professionnelle. Les enseignants sont informés de l'issue donnée à leur candidature, à partir du 29 septembre 2022.

Les classes retenues devront s'engager impérativement à lire les 10 ouvrages sélectionnés.

### ➤ **Référencement sur ADAGE**

La participation de l'établissement au Fauve des lycéens doit être recensée sur la plateforme ADAGE, dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle au sein de l'Éducation nationale : rubrique Recensement / Recenser / Projets d'éducation artistiques et culturels / Sélectionner un dispositif / Prix Fauve des lycéens.

ADAGE est accessible via l'intranet de l'académie.

- Tutoriel : <https://eduscol.education.fr/3004/l-application-adage>
- Contacter le DAAC pour toute demande d'information

### ➤ **Déroulement du Prix :**

Le Comité de Sélection du Festival sélectionne 10 bandes dessinées en compétition parmi un total d'une quarantaine d'albums, représentatives de la diversité de cet art et adaptées à un public de lycéens.

Le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême adresse à chaque classe 3 jeux de 10 exemplaires, dès le mois de novembre 2022.

Les enseignants et les élèves devront signer une lettre de confidentialité, car la sélection « Fauve des Lycéens » ne sera connue du grand public que fin novembre.

Les classes bénéficient d'une durée de 8 semaines pour lire l'ensemble de ces bandes dessinées.

Une plateforme numérique dédiée au « Fauve des Lycéens » <https://fauvedeslyceens.bdangouleme.com/> est mise en ligne au début du mois de novembre 2022. Les classes disposent sur cet outil de documents d'accompagnement en lien avec la BD et d'éléments relatifs aux albums en compétition (biographies et entretiens avec les auteurs, pitch,

etc.), sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour effectuer leur travail de sélection.

Avant le 12 janvier 2023 minuit, chaque classe vote en ligne sur cette plateforme numérique pour ses 3 bandes dessinées préférées (sans classement).

Les 5 bandes dessinées ayant recueilli le plus de voix constituent la sélection finale, qu'un jury national sera chargé de départager.

➤ Principes de désignation des membres du jury national et modalités de sélection

Chaque classe désigne une ou un délégué de classe en renseignant les informations suivantes : nom et prénom de l'élève, nom et adresse complète de l'établissement, niveau de la classe et académie d'origine sur <https://fauvedeslyceens.bdangouleme.com/>. La date limite pour inscrire le ou la délégué(e) est fixée au 30 novembre 2022 à minuit.

À noter : ces élèves devront être disponibles pour se rendre au Festival. Leur déplacement ainsi que celui de leur accompagnateur sera pris en charge par leur établissement scolaire.

Le 2 décembre, Le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême procède, par tirage au sort, sous contrôle d'huissier, à la sélection de deux délégués, un garçon et une fille, pour chacun des 5 secteurs géographiques ci-dessous.

Les 10 délégués tirés au sort constituent le jury national qui élira la meilleure BD, *Fauve des Lycéens*.

Secteurs géographiques :

**Grand Est :**

1. Besançon
2. Dijon
3. Nancy-Metz
4. Reims
5. Strasbourg

**Nord et Ouest :**

1. Amiens
2. Lille
3. Nantes
4. Normandie
5. Rennes

**Région Parisienne + Outre-mer :**

1. Créteil
2. Paris
3. Versailles
4. Guadeloupe
5. Guyane
6. Martinique
7. Mayotte
8. Nouvelle-Calédonie

**Rhône-Alpes - Auvergne + sud :**

1. Aix-Marseille
2. Clermont-Ferrand
3. Corse
4. Grenoble
5. Lyon
6. Nice

**Sud-Ouest :**

1. Bordeaux
2. Limoges
3. Montpellier
4. Poitiers
5. Toulouse

➤ Déroulement de la journée de délibération et cérémonie à Angoulême :

Ce jury national se réunit sur une journée, le samedi 28 janvier 2023, à Angoulême, à l'occasion du Festival International de la Bande Dessinée (du 26 au 29 janvier 2023). Dans la matinée, les 10 membres du jury désignent l'album lauréat parmi les 5 bandes dessinées retenues. L'annonce du « Fauve des Lycéens » intervient à la suite, dans le cadre d'une cérémonie officielle.

La prise en charge financière et logistique de la venue des 10 élèves et des 10 accompagnateurs (professeur responsable de chaque élève délégué de sa classe) est assurée directement par les établissements participants. (Prévoir un budget global de 1000 euros).

➤ Communication

L'annonce du « Fauve des Lycéens » est relayée sur le site internet du Festival de la Bande Dessinée d'Angoulême, sur la [page dédiée du site éducol](#) ainsi que via les outils de communication (magasins, print et web) du magazine phosphore. Un bandeau ou sticker sera apposé sur le livre lauréat.

## Calendrier

---

juin 2022	Ouverture de l'appel à candidatures sur la plateforme "Démarches simplifiées"
22 septembre 2022	Clôture de l'appel à candidatures sur la plateforme "Démarches simplifiées"
Du 23 au 27 sept. 2022	Les candidatures sont soumises au DAAC pour sélection
A partir du 29 sept. 2022	Communication aux lycées candidats
Mi-octobre 2022	Réunion en visioconférence des professeurs des classes retenues
Fin octobre 2022	Sélection des 10 bandes dessinées en compétition par le Comité de sélection du Festival
Début novembre 2022	Envoi par le Festival International d'Angoulême des 3 jeux de bandes dessinées aux classes sélectionnées
	Ouverture de la plateforme numérique dédiée au prix
30 novembre 2022	Date limite d'inscription des délégués sur la plateforme numérique dédiée
2 décembre 2022	Tirage au sort des 10 délégués sous contrôle d'huissier
Jusqu'au 12 janvier 2023	Vote en ligne de chaque classe sélectionnée pour ses 3 bandes dessinées préférées, sur la plateforme numérique dédiée
13 janvier 2023	Délibération des votes sous contrôle d'huissier pour déterminer les 5 albums en compétition pour le jury national

28 janvier 2023

Journée de délibération des lycéens délégués à Angoulême et annonce du « Fauve des Lycéens » lors de la cérémonie de remise des prix du Festival d'Angoulême

## **Référents nationaux**

---

### Coordination pédagogique

Claire Simon, référente bande dessinée de l'académie de Poitiers, a été désignée pour vous aider dans la mise en œuvre de ce prix et pour répondre à vos questions.

Claire Simon - [Claire.Simon@ac-poitiers.fr](mailto:Claire.Simon@ac-poitiers.fr)

### Festival international de la bande dessinée d'Angoulême :

Grégory Duguy – [fauvedeslyceens@bdangouleme.com](mailto:fauvedeslyceens@bdangouleme.com) / 06 11 30 84 67

### Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse:

Bertille de la Broïse - [bertille.de-la-broise@education.gouv.fr](mailto:bertille.de-la-broise@education.gouv.fr) / 01 55 55 23 39